

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 8 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit janvier à dix sept heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 30 décembre 2020, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean Michel BAYLET, -Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2021D3-1-1-12

**OBJET : ACQUISITION DU TERRAIN DE LA FAMILLE
VÉTILLARD SITUÉ À AUVILLAR**

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

/

Assistaient à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Madame Francine FILLATRE a été désignée secrétaire de séance.

2021D3-1-1-12

**OBJET : ACQUISITION DU TERRAIN DE LA FAMILLE VÉTILLARD
SITUÉ À AUVILLAR**

Contiguë au squash d'Auvillar, la parcelle A898 de 890 m² est essentielle dans la perspective de prévoir une réserve foncière.

Par ailleurs, cet achat permettrait aussi d'éviter un voisinage trop proche.

Par conséquent, le Président propose que la Communauté de Communes se porte acquéreur de ce terrain au prix de 10.000 € (hors frais de notaire).

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée A898 de 890 m² à AUVILLAR au prix de 10 000 € (hors frais de notaire) ;
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer l'acte de vente et tout document afférent à cette acquisition.

Fait à Valence d'Agen, le 8 janvier 2021
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 11 janvier 2021

Le Président de la Communauté de Communes des
Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le
Affiché sur le panneau des annonces légales le

13 JAN. 2021

13 JAN. 2021

AR PRÉFECTURE

ACQUISITION DU TERRAIN DE LA FAMILLE VETILLARD SITUE A AUVILLAR

Numéro de l'acte : 2021D3_1_1_12

Date de la décision : 08/01/2021

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20210108-2021D3_1_1_12-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 13/01/2021

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Domaine et patrimoine / Acquisitions / biens immobiliers

Document : [99_DE-082-248200016-20210108-2021D3_1_1_12-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 13/01/2021 09:24:47

Date d'envoi de l'acte : 13/01/2021 09:28:46

Date de réception de l'AR : 13/01/2021 09:33:33